



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 décembre 2023

La politique du logement des agents publics ne peut pas se faire sans leurs syndicats !

Pour FO, la politique du logement des agents publics ne peut pas se réduire à des annonces par voie de presse de la création du CILAP le 10 juillet 2023 (comité interministériel du logement des agents publics) et de la DILOAP du 11 décembre 2023 (délégation interministérielle au logement des agents publics) en écartant les organisations syndicales.

Un premier groupe de travail logement avait réuni pour la première fois les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, le 10 novembre 2023 ... ce groupe de travail s'est résumé à une première présentation du plan d'action issue du premier CILAP, sans aucune information ni consultation préalable des organisations syndicales.

Pour FO, il est urgent qu'une instance de dialogue social soit mise en place. Les groupes de travail dédiés au logement des agents publics inscrits à l'agenda social 2024 sont annoncés comme ayant vocation à faire l'objet d'une concertation. Pour FO ces groupes de travail, devront faire partie des thématiques soumises à la négociation et ne pourront pas être à l'identique de celui de novembre 2023 : de simples informations des décisions unilatérales du gouvernement. Et la politique du logement ne serait se baser uniquement sur les résultats de la consultation Fonction publique + d'une partie des agents (90 000 sur 5.6 millions d'agents).

Il y a urgence à répondre à la problématique du logement dans sa globalité, dans un contexte de paupérisation des agents de la fonction publique et d'une crise du logement sans précédent.

Il y a urgence à mettre en place une vraie politique de logement globale améliorant l'accès au locatif privé, intermédiaire et social, les dispositifs d'attributions de logements, l'offre de logements sur l'ensemble des territoires accessibles à tous les agents (métropoles, ruraux et en outre-mer), l'indemnité de résidence dont la dernière circulaire modifiant certaines zones date de plus de 20 ans.

Autant de sujets qui doivent s'inscrire dans un dialogue social de qualité pour être à la hauteur des besoins des agents de la fonction publique pour leurs trouver des solutions abordables à cours moyen et long terme.

Pour cela, FO saisira le ministre et les autres organisations syndicales dans ce sens.